

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 14 novembre 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE BUDGET

ON DEMANDE DES PROJECTIONS RÉALISTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je désire présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. La hausse de l'indice des prix à la consommation s'élève maintenant à 10.9 p. 100 pour les douze derniers mois. Les prix des aliments vont probablement augmenter de 12 p. 100 dans l'année qui vient, ceux de l'énergie de près de 22 p. 100, le dollar vaut maintenant dans les 84 cents, soit 2 p. 100 de moins que prévu, et les taux d'intérêts ont augmenté d'au moins 1 p. 100 depuis le discours du budget. Je propose donc, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le ministre des Finances présente immédiatement un exposé budgétaire modifié contenant des projections plus réalistes pour les années à venir afin que les Canadiens sachent à quel point ils sont mal servis par le gouvernement actuel et sa gestion aberrante des finances de l'État.

Mme le Président: Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

L'OCTROI D'UNE ALLOCATION DE LOGEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Comme on a annoncé hier que l'indice des prix à la consommation avait augmenté de 0.9 p. 100 ce qui va aggraver la situation des Canadiens qui touchent des revenus fixes ou des revenus peu élevés et étant donné que le gouvernement libéral n'a aucune politique de logement qui lui permette de venir en aide à ceux qui ont besoin d'un toit, je propose avec l'appui du député de St. Catharines (M. Reid):

Que la Chambre demande au gouvernement de présenter un programme d'allocation de logement pour permettre aux Canadiens de se loger convenablement, à des prix abordables.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES PENSIONS

DEMANDE DE HAUSSE DE LA PENSION D'INVALIDITÉ DE GUERRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement et je propose avec l'appui du député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre prenne acte du fait que le relèvement de l'indice du coût de la vie qui doit servir à calculer, au mois de janvier 1981, le taux de base des pensions d'invalidité des anciens combattants ne va pas permettre à ces derniers de rattraper le salaire net moyen des cinq catégories de fonctionnaires qui ont été choisies en 1972 et que la Chambre demande de ce fait au ministre suppléant des Affaires des anciens combattants de présenter une modification à la loi sur les pensions qui alignerait d'office les pensions des anciens combattants sur les normes de salaire promises il y a huit ans par le Parlement, promesse que la Chambre ne saurait oublier.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

L'UNITÉ NATIONALE

LA POSITION DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR RELATIVE AU SÉPARATISME QUÉBÉCOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à proposer une motion de nature urgente et importante. Vu que lors de son passage à Chicoutimi, au début de cette semaine, le chef du parti progressiste conservateur s'est associé aux séparatistes québécois; vu que le seul député du caucus québécois du parti progressiste conservateur a brillé par son inertie tout au long du dernier débat référendaire, je propose, secondé par l'honorable député de Chicoutimi (M. Dionne):

Que cette Chambre somme le leader de l'opposition officielle de nous dire si son parti est séparatiste ou s'il est en faveur de la survie et du développement de ce pays appelé Canada?